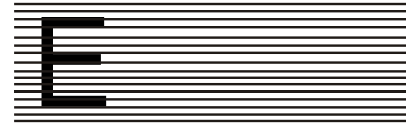




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: LIMITEE

E/ECA/DISD/CODI.3/9

6 mai 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI)

Addis-Abeba (Ethiopie)
10 - 17 mai 2003

Sous-Comité de la géo-information : Grandes orientations

Géo-information et NEPAD¹

Résumé analytique

¹ Document présenté par Craig A. Schwabe, Directeur, Centre SIG, Conseil de la recherche en sciences humaines.

Géo-information et NEPAD¹

RESUMÉ ANALYTIQUE

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est le «cadre stratégique intégré» qui permettra aux pays africains membres de l'Union africaine (UA) d'assurer individuellement et collectivement le développement socioéconomique global du continent. Ce plan d'action a reçu l'appui d'organismes internationaux, continentaux et régionaux, y compris l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le G8 et le mouvement des pays non alignés. Le NEPAD a pour objet de présenter une vision et un cadre stratégique communs permettant de mettre en œuvre toutes les initiatives actuelles de façon stratégique et coordonnée. En outre, il doit permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs d'ici 2015, à savoir éliminer la pauvreté, mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance et d'un développement durables et aider le continent à tirer parti des avantages de la mondialisation.

Il ressort de la lecture du NEPAD et de ce qui précède que l'information jouera un grand rôle dans la mise œuvre et le suivi du NEPAD. La géo-information sera un élément essentiel de ce processus car elle permet d'intégrer des données provenant de diverses sources (par ex. les recensements, les enquêtes nationales) et d'effectuer des analyses pour déterminer au niveau sous-national les domaines prioritaires dans lesquels l'Etat devrait assurer des prestations de services et mettre en place des infrastructures. Ceci doit être fait dans un cadre approprié qui prenne en considération les aspects sociaux, politiques, théoriques, les meilleures pratiques et stratégies en Afrique pour assurer la connectivité requise entre les ensembles de données essentielles et les différents composants du système d'information, et faciliter leur utilisation optimale.

La tendance au niveau mondial est d'élaborer un ensemble d'indicateurs qui font ressortir les informations spécifiquement requises pour comprendre l'évolution de la situation socioéconomique dans une région donnée. Etant donné que le NEPAD s'inspire des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire, les indicateurs que l'ONU a élaborés pour cette initiative peuvent servir de base à l'élaboration d'une série d'indicateurs pertinents pour le continent africain et au recensement des ensembles de données essentielles nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du NEPAD. Il devrait ressortir d'un examen rapide des indicateurs concernant les Objectifs de développement du Millénaire que les informations tirées du recensement d'un pays sont des données particulièrement importantes, car elles permettent d'affecter une population à de nombreux indicateurs. En outre, elles permettent de comprendre la demande en ce qui concerne le développement des secteurs public et privé et les investissements. Les autres ensembles de données essentielles comprennent les données sur l'économie (par ex. le GDP), l'environnement (par ex. la couverture végétale et l'utilisation des sols), la santé (par ex. l'accès aux installations), l'accès aux services et aux infrastructures (par ex. l'eau) et le montant des fonds alloués aux projets de développement.

Compte tenu des difficultés d'accès aux informations tirées des recensements et aux données des enquêtes nationales des pays africains, en particulier dans le domaine spatial, il faut élaborer des systèmes statistiques appropriés pour recueillir, analyser et diffuser ces données. Les Etats africains ayant reconnu qu'ils ne disposaient pas des informations nécessaires, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été chargée de mettre en œuvre l'Initiative «Société de l'information en Afrique» (AISI) en 1996. Il s'agit de créer dans ce cadre une société de l'information viable en Afrique d'ici 2010. Pour ce faire, chaque pays devrait mettre en place l'infrastructure d'information et de télécommunication nécessaire sur une période de deux à cinq ans. A ce jour, des progrès importants ont été accomplis et nombre de mécanismes ont été mis en place, notamment le Comité de de l'information pour le développement (CODI). Le Comité, un des mécanismes d'exécution de l'AISI, aborde des questions telles que les systèmes statistiques dans les pays

¹ Document présenté par Craig A. Schwabe, Directeur, Centre SIG, Conseil de la recherche en sciences humaines.

africains, la mise en place et l'utilisation de la géo-information ainsi que le renforcement des capacités du continent en matière de collecte, de gestion et de diffusion de l'information pour le développement.

A l'heure actuelle, de nombreuses autres initiatives sont mises en œuvre en Afrique. Elles sont lancées par des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, des institutions continentales telles que l'Union africaine ou bien elles sont mises en œuvre par une commission économique régionale. Pour que le continent tire profit de toutes ces initiatives, il faut que ces moyens soient mis au service du NEPAD. Il va sans dire que non seulement l'Union africaine et le NEPAD, mais également la communauté internationale appuient l'AISI. Ainsi, c'est dans ce cadre qu'il faudrait élaborer les ensembles de données essentielles en matière de géo-information nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi du NEPAD. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés à l'Initiative d'ici 2010.

Il faudra inventorier d'ici à 2005 l'information géographique disponible pour élaborer les ensembles de données essentielles nécessaires à la mise en œuvre du NEPAD. Il faudra sélectionner les institutions s'intéressant à la géo-information en Afrique qui ont la capacité d'acquérir les ensembles de données essentielles ne se présentant pas encore sous une forme spatiale et les intégrer dans un réseau qui sera chargé d'acquérir l'information en recourant à des méthodes novatrices et uniformisées. Il faudra également acquérir dans un délai de cinq ans les ensembles de données essentielles et mettre en place les mécanismes nécessaires pour les gérer. Parallèlement, il faudra déterminer les moyens nécessaires –institutions, ressources humaines et technologie- pour utiliser, gérer et tenir à jour les ensembles de données essentielles au niveau national. Il conviendra également d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation au niveau régional afin de faire connaître aux décideurs nationaux le système d'information spatial et leur montrer son intérêt pour la prise de décision afin que des ressources suffisantes soient allouées à la mise en place de l'infrastructure de géo-information régionale et nationale nécessaire à la mise en œuvre du NEPAD.